
**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Distr. restreinte
3 juin 2016
Français
Original : anglais et français

**Comité permanent
66^e réunion**

Moyens d'existence et autosuffisance

Résumé

Le droit et l'accès à un travail décent sont les principaux éléments contribuant à renforcer l'autosuffisance et la résilience. La « Stratégie globale pour les moyens de subsistance » pour 2104-2018 du HCR a introduit de nouvelles approches pour assurer l'autosuffisance des réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR. Ce document fournit un aperçu des actions menées ainsi que des résultats obtenus et des problèmes rencontrés pour permettre aux réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR de mener une vie productive, d'apporter une contribution véritable à leur communauté d'accueil et de se préparer à des solutions durables.

Sommaire

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	3
II. Contexte situationnel.....	3-6	3
III. Approches stratégiques	7-22	4
IV. Partenariat	23-27	8
V. Conclusion	28-29	9

I. Introduction

1. L'accès aux moyens d'existence permet aux réfugiés de mener une vie active, productive et digne. En renforçant les liens avec les communautés d'accueil et en instaurant un sentiment d'intérêt commun, les activités d'existence contribuent à créer un environnement de protection favorable dans lequel les réfugiés sont mieux préparés pour les solutions durables, quelle que soit la forme que celles-ci prendront dans le futur.

2. La « Stratégie globale pour les moyens de subsistance » pour 2014-2018¹ fournit des orientations et un cadre généraux pour les activités d'existence du HCR. Elle met l'accent sur une programmation reposant sur une base de connaissances, sur des approches innovantes et sur de nouveaux partenariats. À cette fin, le HCR collabore avec des acteurs du développement, des institutions financières internationales, des organisations de la société civile et le secteur privé, y compris des entreprises sociales, afin d'obtenir des résultats plus durables et de meilleure qualité quant aux moyens d'existence pour les réfugiés et les communautés qui les accueillent.

II. Contexte situationnel

3. La plupart des réfugiés du monde ne peuvent gagner un revenu suffisant pour répondre à leurs besoins élémentaires. Avec les demandes croissantes qui pèsent sur le système humanitaire et le fossé grandissant qui existe entre les besoins humanitaires et les ressources disponibles pour les satisfaire, il n'a jamais été aussi crucial d'aider les réfugiés à être productifs et autosuffisants. Néanmoins, les lois, les politiques et les critères administratifs dans un certain nombre de pays constituent des obstacles à l'autosuffisance des réfugiés. Il peut s'agir de restrictions à la liberté de mouvement, au libre choix de son lieu de résidence et au droit au travail. Le taux de chômage élevé parmi les ressortissants du pays peut aussi dissuader les gouvernements de permettre aux réfugiés d'avoir accès à l'emploi.

4. La crise syrienne a mis en évidence la nécessité d'adopter de nouvelles approches des moyens d'existence et de l'autosuffisance et de trouver des possibilités de promouvoir l'inclusion des réfugiés dans le secteur du travail formel, en particulier dans les pays qui abritent un grand nombre de réfugiés. La libéralisation de la législation et de la réglementation relatives à l'emploi et la création de zones de libre-échange où les réfugiés aussi peuvent travailler sont en cours de discussion et en voie d'application dans certains cas. Concernant l'opinion publique, le fait de permettre aux réfugiés d'utiliser les diverses qualifications qu'ils possèdent et de contribuer à l'économie locale tout en améliorant leur vie aide à modifier la perception de la présence des réfugiés, qui sont alors considérés non plus comme un fardeau humanitaire mais comme une possibilité de développement. Les programmes doivent veiller à ce que les activités économiques des réfugiés n'aient pas des répercussions négatives sur la population locale.

5. La Turquie, qui accueille le plus grand nombre de réfugiés au monde, a amendé sa loi sur le travail début 2016 afin de permettre aux réfugiés de demander un permis de travail. Dans un registre encore plus positif, la loi amendée permettra d'officialiser l'emploi de milliers de réfugiés syriens travaillant dans le secteur de l'habillement. La Jordanie prévoit de créer des « zones économiques spéciales » où les réfugiés syriens et les ressortissants jordaniens pourront travailler dans des entreprises attirées par une politique commerciale favorable et des incitations fiscales. En Égypte, les réfugiés syriens font profiter l'industrie des services alimentaires de leurs talents culinaires.

¹ Disponible à <http://www.unhcr.fr/54e4b5159.pdf>.

6. Les possibilités de mettre en œuvre de nouvelles approches pour les moyens d'existence et l'autosuffisance des réfugiés ne se limitent pas aux pays touchés par la crise syrienne. Au Burkina Faso, les artisans maliens réfugiés possédant un savoir traditionnel dans le tissage, le travail du cuir et le travail du métal travaillent pour des entreprises locales, qui leur fournissent les matières premières et expédient les objets qu'ils produisent sur les marchés internationaux. En Ouganda, les études révèlent que les activités économiques des réfugiés dans les zones d'installation et les zones urbaines ont généré un commerce aux niveaux national et transnational².

III. Approches stratégiques

7. En mars 2015, le HCR a publié les « Directives opérationnelles sur les critères minimums régissant les programmes d'appui aux moyens d'existence³ », qui énoncent les critères minimums que les opérations du HCR doivent respecter lors de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des programmes d'appui aux moyens d'existence. Les directives opérationnelles veillent à ce que les investissements dans des programmes d'appui aux moyens d'existence aient des effets mesurables pour les réfugiés et les communautés d'accueil. Les opérations du HCR doivent pour cela élaborer des programmes d'appui aux moyens d'existence qui soient spécifiques au contexte, correctement ciblés et préparés à partir d'évaluations socioéconomiques et de marché de qualité. Les critères minimums prévoient qu'une expertise technique soit fournie aux programmes d'appui aux moyens d'existence, mis en œuvre par des partenaires qualifiés et reliés à des initiatives gouvernementales, de développement et du secteur privé.

8. Dans le courant de l'année 2016, les critères minimums sont devenus obligatoires pour l'année de programme du HCR⁴. Cette décision marque une évolution décisive vers une obligation redditionnelle et une assurance qualité plus grandes. En avril 2016, le HCR a organisé la première formation sur les critères minimums pour les partenaires qui exécutent des programmes d'appui aux moyens d'existence ou sont susceptibles de le faire dans le futur.

9. À travers la Stratégie pour les moyens de subsistance, le HCR promet aussi le droit au travail. Les données et les connaissances sur les répercussions de la participation des réfugiés sur l'emploi et la croissance des économies locales et nationales sont essentielles à cet égard, notamment les données désagrégées en fonction du profil, des qualifications et des aspirations des réfugiés. Le HCR a commandé des études sur les conséquences économiques découlant de l'accueil de réfugiés et d'autres organismes mènent aussi des enquêtes sur le sujet. L'Organisation a collaboré avec la Banque mondiale à une étude sur la pauvreté et le bien-être chez les réfugiés syriens en Jordanie et au Liban, exploitant de manière fructueuse les données, les compétences, les capacités et les perspectives des deux organisations⁵. Les conclusions de cette étude aident à élaborer, mettre en œuvre et évaluer les réponses politiques et les interventions prévues par les programmes, démarche qui aura une incidence

² Betts, Bloom, Kaplan & Omata (2014), *Refugee Economies: Rethinking Popular Assumptions. Humanitarian Innovation Project*, Université d'Oxford, disponible [en anglais] à <http://www.rsc.ox.ac.uk/files/publications/other/refugee-economies-2014.pdf>.

³ Disponible [en anglais] à <http://www.unhcr.org/54fd6cbe9.html>.

⁴ Dans certaines opérations nationales, les activités d'existence ont été repoussées en attendant l'examen du programme, pour s'assurer qu'elles répondent aux critères de la Stratégie pour les moyens de subsistance.

⁵ *The Welfare of Syrian Refugees: Evidence from Jordan and Lebanon*, disponible [en anglais] à <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/23228>.

sur les réfugiés, y compris sur leur environnement de protection, et sur les communautés qui les accueillent.

10. En 2016, le HCR a également saisi des occasions de mener un travail de sensibilisation et de mobiliser un appui en faveur des moyens d'existence des réfugiés, lors de manifestations majeures telles que la Table ronde de l'Alliance pour les solutions⁶ en février, le Forum de Wilton Park⁷ sur les nouvelles approches relatives au déplacement forcé en avril et le Sommet humanitaire mondial en mai. Les États qui accueillent des réfugiés, notamment la Jordanie, le Kenya, le Liban, l'Ouganda et le Pakistan, ont participé au Forum de Wilton Park. Les cinq principes suivants ont été adoptés lors du Forum : i) travailler à travers les systèmes locaux et nationaux ; ii) soutenir les communautés d'accueil et la cohésion sociale ; iii) faciliter la participation et la croissance économiques ; iv) parvenir à un financement plus efficace et innovant ; et v) améliorer les données et les connaissances.

11. Les programmes d'appui aux moyens d'existence du HCR adoptent une approche intégrée qui implique les communautés d'accueil et cherche à renforcer la cohésion sociale, conformément aux principes de Wilton Park. Dans les camps de Dollo Ado, en Éthiopie, la rareté des ressources naturelles et les mauvaises conditions du marché ont nui aux moyens d'existence. Pour soutenir le développement économique dans la région et créer des possibilités de travail à la fois pour les réfugiés et les communautés d'accueil, les autorités locales ont alloué 1 000 hectares de terres fertiles à des projets agricoles, tandis que le HCR a investi dans l'irrigation et les infrastructures avec le soutien de la Fondation IKEA. Cette initiative vise à améliorer la sécurité alimentaire et à accroître le revenu de quelque 50 000 réfugiés et membres de la communauté d'accueil. Des discussions sont en cours avec le Gouvernement de l'Éthiopie et la Banque mondiale sur la manière d'intégrer le programme à la planification nationale et régionale du développement agricole, afin d'assurer sa durabilité.

12. Au Mozambique, les réfugiés congolais, burundais et rwandais utilisent leurs qualifications agricoles pour planter des tomates aux alentours du camp de Maratane. L'accès à 1 000 hectares supplémentaires de terres agricoles permettra aux fermiers réfugiés et locaux d'obtenir des récoltes plus abondantes et d'engranger des bénéfices plus élevés en vendant leurs produits sur les marchés locaux. Cette initiative, mise en œuvre conjointement avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), vise à collaborer étroitement avec le gouvernement et le secteur privé afin de produire des produits plus rentables et de soutenir la mise en place d'installations de traitement permettant de concurrencer les produits importés.

13. Le HCR a également pour priorité de promouvoir l'autosuffisance des réfugiés par l'entrepreneuriat. Dans de nombreux pays, les réfugiés sont des entrepreneurs qui réussissent, font du négoce et offrent des services aux communautés d'accueil lorsque les lois, les politiques et les conditions économiques nationales leur fournissent un environnement favorable. Leur réussite dépend souvent des services de développement des entreprises, comme la formation, et de l'accès aux outils, aux matières premières et autres moyens de production, ainsi qu'aux services financiers, notamment les mécanismes de crédit et d'épargne.

⁶ L'Alliance pour les solutions est un partenariat inclusif comportant les gouvernements des pays qui accueillent des réfugiés ou connaissent des déplacements internes, des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales, des donateurs bilatéraux et multilatéraux, des groupes de la société civile, des partenaires du secteur privé, des universitaires et d'autres instances qui soutiennent l'apport de solutions au problème du déplacement forcé par une action coordonnée aux niveaux national et mondial.

⁷ Le Groupe de la Banque mondiale, le Gouvernement du Royaume-Uni et le HCR ont réuni le Forum de Wilton Park, au Royaume-Uni, du 4 au 6 avril 2016.

14. Le renforcement de l'accès aux services financiers est essentiel pour permettre aux réfugiés d'avoir des moyens d'existence fiables, conformément à la Stratégie pour les moyens de subsistance. Les prestataires de services financiers négligent souvent d'inclure les réfugiés dans leurs programmes de prêts à cause du risque de défaillance dû à leur mobilité. Face à cette situation, le HCR collabore avec une organisation à but non lucratif fondée sur les adhérents, la *Social Performance Task Force*, à l'élaboration de principes directeurs, d'études de cas et d'une formation pour les prestataires de services financiers afin de les inciter à s'engager auprès des entrepreneurs réfugiés et de leurs petites et micro-entreprises. Le but est de faciliter l'intégration des réfugiés dans les mécanismes d'épargne et de prêt existants, au lieu de créer des dispositifs de prêt moins durables. Le HCR et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement envisagent aussi de créer un dispositif mondial de garantie de crédit qui faciliterait l'octroi de prêts aux réfugiés en réduisant le risque pour les prestataires de services financiers.

15. En Équateur, le modèle de l'« incubateur d'entreprises⁸ », mis au point en commun avec l'Université pontificale catholique de l'Équateur à Esmeraldas, favorise le développement de capacités entrepreneuriales chez les réfugiés, les demandeurs d'asile et les membres vulnérables de la population locale. Cette initiative a stimulé l'activité du secteur privé avec une composante sociale grâce à la croissance de petites entreprises, qui génèrent des emplois et de la richesse pour les réfugiés et la communauté locale. Le taux d'échec des nouvelles entreprises soutenues par le programme d'entrepreneuriat est faible, atteignant 14 % les deux premières années, par rapport à un taux d'échec général de 95 % pour les nouvelles entreprises dans la communauté d'Esmeraldas.

16. Le HCR promeut aussi les moyens d'existence pour les réfugiés à travers le concept consistant à créer de la valeur commune. Le HCR travaille avec les entreprises du secteur privé et les acteurs du développement à intégrer les réfugiés ou à renforcer leur rôle dans les « chaînes de valeur⁹ » et pendant la production de biens ou l'apport de services. Globalement, le HCR se concentre sur les secteurs artisanal, agricole et des technologies de l'information, qui possèdent un fort potentiel de croissance et offrent des perspectives d'absorption de la main-d'œuvre réfugiée. Le HCR a aidé les artisans ainsi que les bergers et les fermiers réfugiés du Burkina Faso, d'Éthiopie, du Kenya, du Rwanda, du Tchad et de Zambie à participer à l'économie de leur communauté d'accueil et, lorsque cela était possible, à les relier aux marchés et aux chaînes de valeur régionales, nationales et mondiales.

17. Le travail artisanal¹⁰ fournit des possibilités d'entrepreneuriat aux réfugiés ayant des qualifications spécialisées qui ont été transmises de génération en génération et perfectionnées pendant toute une vie. Le fait de permettre aux artisans qualifiés d'avoir accès à des matières premières, des outils et du matériel de qualité, ainsi qu'à des ateliers et à des marchés leur permet de produire et de vendre leurs produits. De nombreux artisans réfugiés apportent des compétences uniques à leur communauté d'accueil et favorisent le développement.

18. Le HCR estime que 37 % des réfugiés maliens qui vivent dans les camps et les centres urbains du Burkina Faso possèdent des qualifications. Une analyse de la chaîne de valeur

⁸ Le modèle de l'« incubateur d'entreprises » vise à permettre à de nouvelles et petites entreprises de prospérer en les aidant à survivre et à croître lors des premiers stades de leur développement.

⁹ Une « chaîne de valeur » décrit l'éventail complet des activités nécessaires pour amener un produit ou un service de sa conception à sa livraison au consommateur final, y compris à son élimination après utilisation, en passant par les étapes intermédiaires de la production.

¹⁰ Le marché mondial de l'artisanat est important et en expansion. Le secteur artisanal est le deuxième employeur dans le monde en développement, après le secteur agricole. D'après les données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le commerce international des produits artisanaux atteignait 17,5 milliards de dollars E.-U. en 2002. En 2012, sa valeur avait quasiment doublé, passant à plus de 34 milliards de dollars E.-U.

commandée par le HCR a confirmé le fort potentiel du secteur artisanal quant à la possibilité de générer des profits durables pour les réfugiés. Il est vital pour la réussite des artisans réfugiés de supprimer les obstacles et les goulets d'étranglement auxquels ils se heurtent pour avoir accès à des matériaux, des outils et des marchés. Dans les camps de Goudebou et Mentao et à Ouagadougou, un projet pour les artisans lancé en 2015 cherchait à renforcer l'autosuffisance et à améliorer le statut socioéconomique de 1 000 artisans réfugiés maliens, notamment par des innovations sur les produits, l'accès aux intrants de production et aux infrastructures, la formation professionnelle et le développement de liens avec les marchés locaux et internationaux. Une cinquantaine d'artisans produisait des articles prêts à l'exportation. En outre, fin 2015, le HCR avait intégré 2 800 réfugiés dans la chaîne de valeur du lait nationale¹¹. En Malaisie, le partenaire du HCR, UNIQLO, a collaboré avec une marque de luxe pour employer des femmes réfugiées à broder des articles en textile. Le HCR espère que ce projet servira d'exemple pour d'autres entreprises susceptibles de recruter des artisans réfugiés qualifiés.

19. Dans le secteur agricole, le HCR et les partenaires aident avant tout les petits producteurs à accroître la sécurité alimentaire, et les gros exploitants agricoles et éleveurs à développer leur production, organiser les ventes, trouver de nouveaux marchés et ajouter de la valeur à leurs produits. Le travail mené avec le Ministère de l'agriculture au Tchad a montré le potentiel que peuvent receler des interventions durables. Les stratégies fondées sur le marché et la diversification des cultures ont amélioré les pratiques agricoles de 1 840 ménages réfugiés soudanais, qui produisent des résultats intéressants grâce à l'exploitation de sept parcelles de 555 hectares au total¹². Une évaluation du marché et une analyse de la chaîne de valeur effectuées par le HCR ont permis de décider du choix des cultures et de déterminer les zones commerciales où les réfugiés avaient un avantage comparatif.

20. Le HCR estime que le télétravail présente de nombreuses occasions de renforcer les moyens d'existence des réfugiés¹³. L'Organisation travaille avec le Centre du commerce international (ITC) et l'Union internationale des télécommunications (UIT) dans les centres d'accès à la technologie communautaire (CTA) dans les zones urbaines et les camps de réfugiés pour permettre aux réfugiés d'avoir accès à des activités de télétravail, y compris par de nouvelles approches de la gestion des centres et en permettant aux réfugiés de bénéficier de l'aide de tuteurs et d'une formation spécialisée. Des améliorations techniques sont en cours dans les centres d'accès à la technologie communautaire tant urbains qu'installés dans les camps, la première mise à niveau de télétravail étant quasiment achevée à Alexandrie, en Égypte.

21. Le HCR met en œuvre l'« approche graduée¹⁴ » des moyens d'existence durables au Burkina Faso, au Costa Rica, en Égypte, en Équateur et en Zambie, dans l'optique d'étendre cette approche à d'autres opérations en milieu rural et urbain. D'après l'évaluation à mi-parcours récente d'un projet pilote mis en place en Égypte, plus de 700 réfugiés sont employés et 700 autres possèdent une petite entreprise. Par conséquent, les revenus des ménages réfugiés ont fortement augmenté.

¹¹ Pour plus d'informations, voir : <https://www.youtube.com/watch?v=yUdtsa3g4U8>.

¹² En 2014, la production totale s'est élevée à 598,4 tonnes, dont 92,5 tonnes de sorgho, 323,9 tonnes d'arachide, 140,3 tonnes de sésame et 62,1 tonnes de niébé.

¹³ Le télétravail est un arrangement de travail dans lequel les employés accomplissent leurs tâches à distance, par Internet, pour les clients et les employeurs.

¹⁴ Lancée par BRAC et mise à l'essai par le Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (CGAP) de la Banque mondiale et par la Fondation Ford, l'approche graduée permet aux réfugiés et aux familles locales de sortir peu à peu de l'extrême pauvreté et d'avoir accès à des moyens d'existence durables.

22. En s'appuyant sur les résultats d'un projet pilote mené dans le pays par le HCR, le Gouvernement du Costa Rica a intégré l'approche graduée dans son plan de développement national pour 2014-2018, après qu'un décret du conseil social a reconnu que les programmes d'intégration locale du HCR présentaient un « intérêt national ». En 2016, le HCR a conclu un mémorandum d'accord avec le Ministère de la présidence et l'Autorité chargée des migrations au Costa Rica concernant l'intégration des réfugiés dans les programmes nationaux de réduction de la pauvreté, d'emploi et de développement.

IV. Partenariat

23. La Stratégie pour les moyens de subsistance souligne la nécessité de nouer des partenariats avec les gouvernements, les acteurs du développement et le secteur privé pour assurer la durabilité des programmes de soutien aux moyens d'existence pour les réfugiés et les communautés d'accueil, notamment par l'emploi et l'entrepreneuriat. Les grandes coalitions favorisent le plaidoyer en faveur du droit au travail, l'accès aux services financiers et la prise en compte des réfugiés dans les plans de développement locaux et nationaux.

24. L'an dernier, le partenariat stratégique du HCR avec la Banque mondiale s'est développé à partir d'objectifs communs consistant à faire davantage reconnaître que le déplacement est une question de développement et à renforcer le lien entre l'aspect humanitaire et le développement. Une analyse de l'impact économique des réfugiés sur les économies locales a été utilisée pour les actions de plaidoyer, la définition des politiques et l'élaboration des programmes au niveau national. En janvier 2015, le HCR a signé un mémorandum d'accord avec le Centre du commerce international afin d'augmenter les possibilités pour les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR d'être présents sur les marchés mondiaux. Les actions consisteront notamment à aider les entreprises sociales à s'approvisionner en produits auprès des communautés réfugiées et à adapter leurs qualifications et leurs capacités afin de mieux répondre aux besoins du marché.

25. Le HCR a travaillé avec les autorités locales et nationales et les partenaires non gouvernementaux au Costa Rica afin de renforcer la coopération avec le secteur privé à partir d'un dispositif d'intégration (« *Vivir la integración* »). Cette initiative a favorisé la responsabilité sociale des entreprises tout en travaillant avec environ 90 sociétés à permettre aux réfugiés d'avoir accès à une formation et à un emploi durable. Depuis 2014, près de 400 ménages de réfugiés et de demandeurs d'asile ont bénéficié de l'approche graduée et 300 réfugiés et demandeurs d'asile supplémentaires ont obtenu un emploi grâce à ce dispositif. En Turquie, le HCR a lancé des consultations avec des membres du monde de l'entreprise en mars 2016 lors d'une table ronde du secteur privé sur les nouvelles perspectives économiques pour les entreprises et les réfugiés.

26. Le HCR et l'Organisation internationale du travail (OIT) entretiennent un partenariat de longue date visant à promouvoir le droit au travail pour les réfugiés. L'intensification de la collaboration du HCR avec l'OIT a pour but de soutenir l'entrepreneuriat, la microfinance, les évaluations de marché et le développement de la chaîne de valeur.

27. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le HCR envisagent de lancer une série de dialogues communs avec les employeurs sur l'intégration des réfugiés dans le marché du travail. Ces dialogues donneront aux employeurs l'occasion d'échanger leurs expériences et de discuter des problèmes que représente l'emploi de réfugiés. Le premier dialogue se tiendra à Bruxelles le 29 juin 2016 et décidera de la forme que prendront les manifestations futures.

V. Conclusion

28. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui entend « ne pas faire de laissés-pour-compte », a fait un impératif de la mise en œuvre de la Stratégie pour les moyens de subsistance du HCR et du renforcement de moyens d'existence durables et de l'autosuffisance pour les réfugiés et les communautés d'accueil. L'objectif de développement durable 8 consistant à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous contribue aussi à promouvoir les objectifs du HCR dans ce domaine.

29. Des programmes d'appui aux moyens d'existence bien gérés, efficaces et fondés sur le marché bénéficiant aux réfugiés, aux communautés d'accueil et aux gouvernements, notamment dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable, sont une priorité pour le HCR. Lorsque la possibilité leur en est donnée, les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR apportent une contribution positive à l'économie locale. Une première étape importante consiste à intégrer les réfugiés dans les plans de développement locaux et nationaux. Faire en sorte que les réfugiés puissent bénéficier de moyens d'existence durables nécessite aussi une vision pluriannuelle reposant sur des données et des connaissances, ainsi qu'un suivi de l'impact de ces actions et une programmation afin de regrouper les petites interventions non coordonnées relatives aux moyens d'existence et de les transposer à grande échelle pour parvenir à des effets plus grands pour les réfugiés comme pour les communautés d'accueil.
